

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 17.11.2022  
. d'affichage : 28.11.2022

**N° de la délibération : 2022-192****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63  
. présents : 43  
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, DEMULE Frédéric, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.  
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. DEMULE Frédéric avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

**OBJET :**

## TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 novembre 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'augmenter le temps de travail d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle qui passera de 21 heures à 30 heures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

- d'approuver la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, à temps complet, pour la direction de la structure multi accueil Ham Stram Gram, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

- de supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, pour la direction de la structure multi accueil Ham Stram Gram, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

- d'approuver le tableau des emplois permanents 2023 de la collectivité, comme suit :

Filières et cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Emploi fonctionnel de direction	Directeur Général des Services	1 TC
Filière administrative		
Attachés	Attaché	4 TC
	Attaché principal	1 TC
Rédacteurs	Rédacteur	5 TC
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC

	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
	Adjoint administratif	6 TC 3 TNC 25h, 25h, 30h00
Filière technique Ingénieurs	Ingénieur principal	1 TC
	Ingénieur	2 TC
Techniciens	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Technicien	5 TC
Adjoints techniques	Adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 TC
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
	Adjoint technique	4 TC 4 TNC 26 h, 25h, 20h, 23h30
Filière médico-sociale Educateurs de jeunes enfants	<b>Educateur de jeunes enfants</b>	<b>3 TC</b>
	<b>Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle</b>	<b>1 TNC 30h</b>
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 TC
	<b>Auxiliaire de puériculture de classe supérieure</b>	<b>2 TC</b>
Agents sociaux	Agent social	3 TC
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3 TNC (INT) 8h, 3h, 4h30
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	10 TNC (INT) 20h, 15h, 8h, 10h, 8h, 4h15, 6h30, 7h, 5h, 16h
Bibliothécaires	Bibliothécaire principal	1 TC
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1 TC
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC

	Adjoint du patrimoine	2 TC
Filière sportive Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe ETAPS OTAPS	1 TC 4 TC 1 TNC (6h45)
Filière animation Animateurs	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Animateur	1 TC 1 TNC (30h)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

